

Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

Rapport moral et financier 2020

relu par l'un des Commissaires aux comptes,
amendé par les membres du Bureau le vendredi 21 mai 2021
soumis à l'approbation du Conseil d'administration le vendredi 4 juin 2021

*

Préambule

Fondée en 2004 pour compléter et étendre sur tout le territoire national les actions citoyennes conduites par l'association des salariés (l'AME), et pour exprimer les valeurs mutualistes de La Mondiale, la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE (ex-fondation d'entreprise La Mondiale) a pour vocation de « contribuer à l'autonomie des personnes et au vivre ensemble tout au long de la vie » (cf. statuts).

Elle a été dotée au moment de sa création d'un financement à hauteur de 2 millions d'euros pour 5 ans, soit 400 000 euros par an, puis dans le cadre de sa première prorogation le 25 novembre 2009 d'un montant de 2 400 000 euros pour 4 ans.

De 2004 à 2013, la Fondation d'entreprise a poursuivi trois objectifs :

- devenir un acteur de référence dans les domaines de l'économie sociale et solidaire, de l'action sociale et de l'éducation ;
- répondre aux besoins du secteur associatif, en particulier au plan local ;
- concrétiser les valeurs mutualistes (autonomie et solidarité) du Groupe en associant les collaborateurs et les sociétaires de La Mondiale dans la conduite de ses actions.

En 2013, une réflexion stratégique a été conduite par le Groupe AG2R LA MONDIALE et les instances politiques d'AG2R LA MONDIALE ont décidé de proroger la Fondation d'entreprise La Mondiale pour 6 ans en procédant aux modifications statutaires suivantes :

- changement de nom : la Fondation d'entreprise La Mondiale est devenue Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE ;
- modification de la gouvernance, en particulier du collège des membres fondateurs : la fondation est désormais financée par La Mondiale, les Institutions de Prévoyance du Groupe et AG.Mut ;
- modification du plan de financement pluriannuel : la Fondation est dotée d'un budget de 6 millions d'euros pour 6 ans, soit 1 million d'euros par an.

Le 9 décembre 2013, la Fondation d'entreprise La Mondiale a obtenu une autorisation administrative de prorogation avec modifications statutaires qui a été publiée aux Journaux Officiels le 28 décembre 2013.

Au terme de son mandat, la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE a obtenu une autorisation administrative de prorogation le 27 février 2020, sans modifications statutaires, pour la période 2020-2025. Elle a donc pu installer son nouveau Conseil d'administration le 9 juin 2020. Elle est dotée d'un financement à hauteur de 7,8 millions d'euros pour 6 ans, soit 1,3 millions euros par an,

Le présent projet de rapport retrace les principaux éléments de l'activité 2020 de la Fondation : il est présenté à l'examen des Commissaires aux comptes, à l'avis des membres du Bureau avant d'être soumis à l'approbation du Conseil d'administration le vendredi 4 juin 2021. Il est assorti des comptes : bilan financier et compte de résultat 2020.

* * *

1. Gouvernance de la Fondation

1.1. Éléments marquants en 2020

L'année 2020 est une année à caractère exceptionnel pour deux raisons :

- elle marque la première année de fonctionnement de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la nouvelle mandature [2020-2025],
- elle a été bouleversée par la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 qui a obligé la Fondation à réviser son plan d'action, à mettre en place un dispositif d'urgence et de soutien aux associations en difficulté du fait du confinement, et à reporter de fait le début de sa feuille de route à 2021.

La composition du **Conseil d'administration et du Bureau** a été modifiée au cours de l'exercice. La liste détaillée des administrateurs de la Fondation d'entreprise, leur adresse et nationalité à la date du 9 juin 2020 est jointe en annexe 2.

La Fondation a mis en œuvre une partie des recommandations de l'audit interne (nomination d'un Correspondant Risques Opérationnels, formalisation d'une procédure de rapprochement comptable). Les autres recommandations seront réalisées au cours du premiers semestre 2021.

1.2. Fonctionnement des instances

En raison de la crise sanitaire, toutes les réunions d'instance de la Fondation se sont tenues en visioconférence.

Le Conseil d'administration a été réuni à deux reprises en 2020 : les 9 juin et 4 décembre. D'une manière générale, le Conseil d'administration a examiné les projets et les orientations présentés par le Bureau, en particulier ceux qui avaient été préalablement sélectionnés par le Comité de sélection des projets. En juin, il a voté le budget nécessaire au fonctionnement de la Fondation d'entreprise et à la réalisation de son programme, a approuvé les comptes de l'année précédente ainsi que le rapport moral et financier.

En 2020, les membres du Bureau ont été réunis à quatre reprises (en février, avril, octobre et novembre) pour s'assurer notamment de la bonne exécution des programmes. En outre, ils ont préparé les délibérations du Conseil d'administration et exercé les attributions que ce dernier leur a déléguées. Ainsi, le Bureau a validé et veillé à la bonne exécution des projets sélectionnés par les deux Comités dans le respect de l'objet social, d'une part, et des critères d'éligibilité définis par le Conseil d'administration, d'autre part.

Le Comité scientifique et d'orientation a été réuni à quatre reprises : le 15 octobre pour son installation, le 4 novembre pour traiter de l'axe « autonomie par le travail », les 18 novembre et 10 décembre pour traiter de la nouvelle orientation « autonomie par la santé ».

Le Comité de sélection des projets a été convoqué quatre fois en mai, juillet, octobre et décembre 2020. Il a examiné les projets qui lui ont été présentés par le Secrétariat général et sélectionné ceux qui lui ont paru le mieux répondre à la vocation de la Fondation d'entreprise. Les comptes rendus de chaque réunion ont été présentés au Bureau qui a validé les engagements financiers pris par le Comité de sélection des projets après avoir vérifié que ces engagements étaient bien conformes à l'objet social tel que défini dans les statuts et aux orientations générales données par le Conseil d'administration.

Enfin, Delphine Lалу, Secrétaire générale, a veillé à la mise en œuvre des actions décidées par le Bureau dont la réalisation a été confiée à Donata Chérier-Moriggi, Secrétaire générale adjointe, au sein de la direction de la RSE et des Fondations. A ce titre, le secrétariat général a supervisé l'instruction, puis l'animation de la sélection des projets, du suivi budgétaire, de la préparation et la coordination des différentes instances. Il a assuré le suivi administratif des engagements, de la mise en place des actions de communication, et de l'animation du réseau des correspondants territoriaux.

1.3. Les correspondants territoriaux de la Fondation

La Fondation déploie ses actions, et notamment le repérage des projets sur les territoires, grâce à un réseau de correspondants bénévoles. Les correspondants en place en 2020, pour la plupart salariés relevant du Groupe AG2R LA MONDIALE, poursuivent leur mission jusqu'au 31 décembre 2021.

A compter du 1^{er} janvier 2021, le réseau des correspondants territoriaux est composé de 60 membres. Le réseau reste plutôt féminin (58% femmes, 42% hommes). Il est composé majoritairement de salariés (administratifs 65%, commerciaux 23%), d'anciens salariés retraités (7%), de sociétaires (5%).

Les correspondants sont répartis sur les régions du Groupe AG2R LA MONDIALE (métropole et départements d'outre-mer), comme suit : Île-de-France (15 personnes), Auvergne-Rhône-Alpes (8), Occitanie (9), Provence-Alpes-Côte d'Azur (5), Hauts-de-France (5), Grand-Est (4), Centre-Val-de-Loire (3), Nouvelle-Aquitaine (2), Bretagne-Pays-de-la-Loire (2), Bourgogne-Franche Comté (3), Normandie (2), île de la Réunion (1), Antilles (1).

En outre, quatre correspondants, en place en 2018, ont poursuivi leur mission en qualité de membres du Comité de sélection des projets en 2020.

Les correspondants de la Fondation ont été nommés, pour deux ans, jusqu'au 31 décembre 2021. Engagés à titre bénévoles, ils/elles sont autorisés.e.s à participer à des réunions de formation, pendant le temps de travail, à raison de 2,5 jours maximum par collaborateur.

2. Activité 2020 : financements accordés par la Fondation

Créée en 2004 puis prorogée à trois reprises en 2010, en 2013 et en 2020, la **Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE** intervient dans le domaine de l'intérêt général en complément de l'action publique et associative. Elle a pour vocation statutaire de « contribuer à l'autonomie et au vivre ensemble tout au long de la vie », vocation centrée sur l'articulation entre autonomie et solidarité, qu'elle traduit en quatre orientations prioritaires :

- Orientation 1 : autonomie par l'éducation
- Orientation 2 : autonomie de la jeunesse
- Orientation 3 : autonomie par le travail
- Orientation 4 : autonomie par la santé

Dotée d'un budget de 7,8 millions d'euros pour 6 ans, la Fondation peut financer des projets relevant de l'intérêt général, portés par des organismes à but non lucratif dont la gestion est désintéressée.

Elle organise ses interventions selon deux axes de travail transverses qui s'appliquent aux orientations définies ci-dessus :

- Axe 1 : repérage et financement d'une diversité de projets (expérimentations pluriannuelles et projets territoriaux de nature plus ponctuelle) répondant aux priorités de la Fondation ;
- Axe 2 : accompagnement des associations financées et appréciation des effets de son action dans la durée.

En 2020, le Conseil d'Administration a approuvé tous les financements proposés par le Bureau ou par les Comités sous le contrôle du Bureau comme suit :

- dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19, la Fondation a réorienté le budget alloué au Comité scientifique et d'orientation (CSO) pour mettre en place un dispositif d'urgence à destination de structures partenaires de la Fondation et soutenir certains partenaires associatifs, après examen des situations (activité et économique) par le Bureau ;
- le Comité de sélection des projets (CSP) a retenu 33 projets, parmi les 44 qui ont été soumis à son examen ;
- le traditionnel Prix annuel de la Fondation a été remplacé par un Prix exceptionnel Santé dédié aux équipes qui se sont illustrées tout au long de la crise sanitaire et du premier confinement.

Les financements accordés sont détaillés par orientation thématique ci-après et en annexe 1.

Pour chaque orientation, le montant global se décompose ainsi :

- dépenses de mécénat pour les projets associatifs partenaires sur proposition du Bureau, et pour les projets territoriaux sur proposition du CSP,
- achats de prestations ou cotisations associées à ces dépenses de mécénat pour financer les actions d'accompagnement et d'évaluation.

2.1. Financements accordés pour l'axe Autonomie par l'éducation

Le Comité scientifique et d'orientation (CSO) se réunira en janvier 2021 pour traiter de l'axe « autonomie par l'éducation ».

Au titre des financements engagés en 2020 dans le cadre de l'orientation n°1, le Conseil d'administration a décidé des attributions suivantes détaillées en annexe 1 :

- Dépenses de mécénat : (soutiens aux projets associatifs partenaires + projets territoriaux CSP)
- Autres dépenses : prestations d'accompagnement ou d'évaluation

2.2. Financements accordés pour l'axe Autonomie par le travail

En matière d'autonomie par l'emploi et l'entrepreneuriat (orientation n°2), la Fondation a choisi réuni son Comité scientifique et d'orientation (CSO) sur l'axe « autonomie par le travail » et traité du domaine de l'économie sociale et solidaire. Sur le domaine de la jeunesse, le CSO se réunira en janvier 2021 pour traiter de ses critères.

Ainsi, au titre des financements engagés en 2020 dans le cadre de l'orientation n°2, le Conseil d'administration a décidé des attributions suivantes détaillées en annexe 1 :

- Dépenses de mécénat : (soutiens aux projets associatifs partenaires + projets territoriaux CSP)

2.3. Autonomie par la santé

En matière de santé (orientation n°3), la Fondation a réuni à deux reprises son Comité scientifique et d'orientation (CSO) pour débiter la réflexion sur ce nouvel axe. Une nouvelle réunion se tiendra en février 2021.

En 2020, la Fondation a mis en place un Prix exceptionnel dont l'objectif a été de mettre en valeur les métiers du médico-social. Elle a récompensé cinq équipes pluridisciplinaires qui ont fait la preuve de leur efficacité et de leur humanisme pendant la crise sanitaire (4 lauréats de la Fondation, un lauréat du Pôle Mutualiste). Un lauréat a également été sélectionné et financé par le Fonds BEBV.

La Fondation a travaillé en partenariat avec l'Uniopss et le Mouvement Associatif qui ont diffusé l'appel à candidatures dans leurs propres réseaux. Le Jury, réuni le 16 octobre, a sélectionné 5 lauréats. Le Comex du Fonds Bien Être et Bien Vieillir a également choisi son lauréat.

Sur proposition des différents jurys, le Conseil d'administration de la Fondation a décidé de récompenser, les lauréats mentionnés ci-dessous.

Organisme	Objet du financement	Montant accordé
Apamad	Prix Santé	10 000 €
Fonds de dotation Hôpitaux de St Denis	Prix Santé	10 000 €
Rest'o	Prix Santé	10 000 €
Source Vive	Prix Santé du Pôle mutualiste	10 000 €
URSF IDF	Prix Santé	10 000 €
LICB	Prix Fonds BEBV	*
Total des dépenses de mécénat accordées par la Fondation au titre du Prix annuel		50 000 €

* L'association Amphitéa et le Fonds BEBV financent respectivement leur prix.

Aux dépenses de mécénat indiquées ci-dessus s'ajoutent des frais d'organisation (achat de prestations) pour un montant de 18 141 €.

3. Analyse des dépenses de mécénat en 2020

On observe, pour l'année 2020, une légère hausse du nombre de dossiers déposés via le site web de la Fondation (655 en 2020, 586 en 2019, 714 en 2018), des demandes examinées par les différentes instances (88) et des projets retenus (78 projets approuvés).

Au total, les dépenses de mécénat engagées se sont élevées en 2020 à 1 066 054 € et se répartissent comme suit :

- 691 000 € sur proposition du Bureau
- 375 054 € sur proposition du Comité de sélection des projets.

Une analyse statistique de ces dépenses a été présentée au Conseil d'administration, le 4 décembre 2020. Elles ont été analysées sur la base d'un bilan évaluatif des projets financés et ce, en distinguant les décisions prises par :

- le Conseil d'administration : point à 6 mois des soutiens aux partenaires accordés en juin 2020 ;
- le Comité de sélection des projets : bilan des projets soutenus de 2016 à 2019.

3.1. Répartition par cible de bénéficiaires

Le Conseil d'administration a principalement soutenu des projets dédiés au renforcement des coopérations éducatives entre la communauté éducative, les parents et les enfants (30 %) et aux publics en réinsertion (22 %). Notons que 26 % des engagements ne ciblent pas de public particulier.

Le Comité de sélection des projets a soutenu des projets dédiés aux publics en réinsertion (50 %) ou concernant tous les publics (40 %).

3.2. Répartition par domaine d'intervention

L'autonomie par le travail représentent le domaine le plus souvent retenu par les deux instances de sélection : 92 % des attributions décidées par le Comité de sélection des projets et 55 % de celles décidées par le Conseil d'administration. Sont concernés notamment les projets qui contribuent au développement de l'emploi et de l'employabilité des personnes défavorisées, au soutien à la création d'entreprises solidaires et/ou à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation d'exclusion.

Le domaine de l'éducation représente 8 % des décisions du CSP et 26 % des décisions du Conseil d'administration. C'est un domaine qui rassemble des projets relevant de la prévention de l'échec scolaire dès le plus jeune âge pour permettre la réussite de tous les élèves en maternelle et école primaire, la complicité entre les parents et l'école.

Le domaine santé représente 7% des décisions du Conseil d'administration, et concerne uniquement les lauréats du Prix 2020.

3.3. Répartition par zone géographique

En 2020, la région Auvergne-Rhône-Alpes a reçu 24 % des financements attribués contre 15 % en région Ile-de-France et 8 % en Occitanie. Les projets d'envergure nationale représentent 25 % des financements.

S'il n'est pas envisagé de retenir des clés de répartition géographique spécifiques, le Conseil veille à répartir ses engagements sur l'ensemble du territoire national.

3.4. Répartition par catégorie de montants

Enfin, le Conseil d'administration et le CSP respectent les règles fixées par le règlement intérieur :

- le premier engage des fonds entre 15 000 € et 50 000 € par projet sur une base pluriannuelle (3 ans en général, possiblement renouvelables, pour les projets de chacune des orientations) ;
- le second soutient des demandes pour un an d'un montant inférieur ou égal à 15 000 €.

4. Rapport financier 2020

Pour chaque financement accordé, une convention définit son objet, le calendrier, le montant accordé, les modalités de contrôle de l'usage des fonds et les modalités de règlement.

Les comptes 2020 présentent un résultat s'élevant à 101 787 euros après ajout du résultat financier de 308 euros. Les projets décidés (comptabilisés) en 2020 et dont le règlement financier n'a pas été réalisé avant le 31 décembre figurent au bilan à la ligne « Autres dettes ». Au 31 décembre 2020, les fonds propres et réserves de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE ressortent à 234 543 euros.

Conformément aux statuts, les comptes 2020, arrêtés par le Bureau et soumis aux Commissaires aux comptes, ont été approuvés par le Conseil d'administration, le 4 juin 2021 ; ils seront transmis à la Préfecture du Nord avant le 1^{er} juillet 2021.

5. Evaluation, partenariats institutionnels et actions de communication

5.1. Partenariat avec l'association Amphitéa

Amphitéa est une association d'assurés créée en 1974, sur le périmètre d'origine de La Mondiale, devenue depuis la seule association souscriptrice du Groupe AG2R LA MONDIALE, en particulier pour le marché des particuliers et des professionnels.

La volonté de l'association étant d'étendre son action sociale pour agir dans le domaine de l'intérêt général et de promouvoir la solidarité sur tout le cycle de la vie humaine, elle a souhaité, en 2013, devenir partenaire de la Fondation.

L'association Amphitéa est membre du Collège 2 de la Fondation et est également membre du Comité de sélection des projets (CSP). Entre 2014 et 2017, l'association a cofinancé des projets relevant de l'intérêt général dans le cadre du Prix annuel de la Fondation d'une part, et du Comité de sélection des projets d'autre part.

Depuis 2018, elle n'a pas défini d'enveloppe budgétaire mais a conservé le financement du prix Amphitéa, coup de cœur des assurés, d'un montant de 10 000 euros. En 2020, il a été attribué à l'association Carton Plein 75.

5.2. Partenariat avec le Fonds Bien Etre et Bien Vieillir (BEBV)

Pour mémoire, le Fonds BEBV a été créé en 2011. Constatant l'hétérogénéité des parcours individuels à la retraite et les inégalités sociales de santé, considérant que la question du vieillissement demeure un sujet sensible, en particulier dans le monde de l'entreprise, et d'une manière générale qu'il reste encore peu traité dans notre société, les Fondations AG2R et ISICA, fondations créées par des entreprises membres du groupe AG2R LA MONDIALE, se sont adossées à la Fondation de France en 2011 pour proposer un nouveau programme destiné à soutenir des actions d'intérêt général portées par des structures à but non lucratif ou à lucrativité limitée : « *S'engager pour le bien-être et le bien vieillir des seniors, actifs et retraités, en entreprise et dans la société* ». Le Fonds BEBV entend ainsi améliorer le regard de la société sur l'avancée en âge, accompagner l'évolution des pratiques managériales et administratives à l'égard des seniors, contribuer à réunir les conditions concrètes d'un « droit au bien vieillir » pour tous, actifs comme retraités.

En 2020, le fonds BEBV s'est associé à la Fondation dans le cadre du Prix exceptionnel santé. Il a donc remis un Prix d'un montant de 10 000 euros à l'association LICB.

5.3. Communication auprès des collaborateurs et des sociétaires du Groupe

En 2020, la Fondation a réalisé son séminaire annuel en visioconférence le 15 octobre 2020. Elle a pu faire un retour, aux 100 participants connectés, sur les dispositions exceptionnelles menées pendant la crise et donner la parole à ses partenaires institutionnels et associatifs.

La remise du Prix Santé s'est également déroulée en visioconférence le 4 décembre 2020 à l'issue du Conseil d'administration.

Enfin, la Fondation se dotera en 2020 d'actions de communication au travers d'une web-série intitulée « Le Petit Journal illustré » et sera présente également sur le réseau social LinkedIn.

5.4. Communication externe et autres partenariats institutionnels

En 2020, à l'occasion de la journée européenne des Fondations, le 1^{er} octobre, la Fondation a participé au dossier de Presse aux côtés des Fondations de la région Auvergne-Rhône-Alpes, intitulé :

« les fondations régionales au cœur de la pandémie mondiale ».

Par ailleurs, la Fondation a choisi de soutenir Le Mouvement Associatif sur 6 ans.

Perspectives d'avenir

La Fondation précisera sa nouvelle feuille de route pour la mandature [2020-2025] au cours du premier semestre 2021.

Parmi les nouveautés, notons :

- un recentrage sur le soutien à l'économie sociale, alternative et solidaire,
- la formalisation d'une nouvelle orientation sur la santé,
- la sensibilisation des membres et des partenaires aux Objectifs de Développement Durable (ODD),
- la révision de l'orientation sur la jeunesse,
- une coopération renforcée avec le Pôle ESS, le Pôle alimentaire, le Pôle mutualiste et Amphitea,
- la révision du Prix annuel qui sera désormais consacré à l'ESS et aux ODD.

Evènement post-clôture

Aucun évènement significatif et susceptible de remettre en cause l'arrêté du 31 décembre 2020 n'est survenu après la clôture.

Lu et approuvé

Thierry JEANTET,
Président

Annexes

- *Annexe 1 : détails des dépenses par orientation thématique*
- *Annexe 2 : liste des membres du Conseil d'administration et du Bureau au 4 juin 2021*
- *Annexe 3 : bilan financier 2020*

Annexe 1 : détail des dépenses de la Fondation par orientation thématique

1. Autonomie par l'éducation

Axe 1 : soutien aux associations partenaires sur proposition du Bureau		
Articulture	Projet de déploiement d'animations adaptées au confinement et déconfinement progressif.	15 000 €
Coup de Pouce	Projet de déploiement des "coups de pouce d'été".	10 000 €
Fondation Apprentis d'Auteuil Marseille	Projet pour la poursuite du projet lors de la rentrée scolaire à l'Ecole Vitagliano.	10 000 €
Fondation La Main à la Pâte	Projet de continuité pédagogique.	20 000 €
La Ka'fête ô Mômes	Soutien pour faire face à la crise et maintenir la trésorerie.	30 000 €
Langues en scène	Soutien pour faire face à la crise et maintenir la trésorerie.	15 000 €
Le Bal	Soutien pour alléger partiellement le déficit engendré par le confinement, et stabiliser la trésorerie.	40 000 €
Le Jardin des 4 saisons	Soutien pour faire face aux frais d'investissement indispensables au fonctionnement de la ferme.	8 000 €
Les Petits Tabliers	Soutien pour faire face aux charges de fonctionnement des ateliers en milieu scolaire.	15 000 €
PourSuivre	Soutien au développement du projet Ambassadeurs CM2/6°.	20 000 €
<i>Sous-total 1 – dépenses de mécénat</i>		183 000 €

Axe 1bis : soutien aux projets éducatifs, sur proposition du Comité de sélection des projets (CSP)		
<i>ODD 4 : Education de qualité</i>		
ANNABA (37)	Création d'un « conte dansé » imaginé par les élèves et l'enseignant pendant le temps scolaire	9 000 €
E-GRAINE (10)	Mise en place d'ateliers de sensibilisation « Mieux vivre ensemble à l'école et ailleurs » au sein d'écoles primaires	10 000 €
E2C NICE (06)	Développement de l'E2C NCA par l'équipement d'une salle informatique	10 000 €
<i>Sous-total 1bis – dépenses de mécénat</i>		29 000 €

Axe 2 : dépenses pour l'accompagnement, l'évaluation des partenariats institutionnels		
Graziella Niang	Evaluation et accompagnement du projet « Regards croisés » mené par l'association Le Bal	5 000 €
<i>Sous-total 2 – autres dépenses (achats, cotisations...)</i>		5 000 €

2. Autonomie par le travail – soutien à l'économie sociale et solidaire

Axe 1 : expérimentations sur proposition du Bureau		
Domaine : économie sociale et solidaire		
Baluchon – A table citoyens !	Projet de relance par une diversification d'activités.	20 000 €
Bricologis	Soutien pour financer les frais d'équipement liés à la mise aux normes sanitaires.	7 000 €
Café Fauve	Soutien au fonctionnement à faible régime à la reprise (ventes à emporter).	10 000 €
Coopaname	Accompagnement à la reprise économique des personnes et des activités par 2 actions-phares prises en charge au sein de la coopérative par le pôle Accompagnement et le pôle Affaires sociales.	15 000 €
Etudes et chantiers IDF	Soutien pour financer les frais d'équipement liés à la mise aux normes sanitaires.	15 000 €
Farinez-vous	Projet de financement d'investissements liés au plan de relance commercial.	15 000 €
Fédération nationale des Cigales	Projet de recruter un mi-temps de développeur national des Cigales.	15 000 €
Fondation Entrepreneurs de la Cité	Projet de refonte du site internet.	15 000 €
Gesra	Projet de changement d'échelle (investissement en travaux, aménagement et équipement d'un nouvel entrepôt).	30 000 €
Les Imaginations Fertiles	Projet pour la reprise des animations en présentiel et à distance et des actions en direction des structures associatives du quartier.	15 000 €
J'Aime Boc'oh	Projet de plan de relance mis en place et lancement opérationnel de l'activité traiteur à partir de l'automne 2020.	10 000 €
La Bonne Fabrique	Soutien pour le fonctionnement et charges de salaires.	10 000 €
La Cantine du 111	Soutien pour soutenir la reprise progressive de l'activité dans son ensemble dès l'autorisation de réouverture.	10 000 €
Le Mât Drôme	Projet de création d'une Boutique/Epicerie sociale solidaire ; le réaménagement de l'infrastructure serre/production pour améliorer les conditions de production et qualifier l'espace comme lieu de formation ; le développement du projet Drive/Comptoir Paysan Urbain.	15 000 €
Les Paniers de la Mer (62)	Projet de confection de plats préparés et de collecte et redistribution de denrées déjà conditionnées.	10 000 €
Lortie	Projet d'adaptation de l'offre de distributions de paniers aux publics en difficulté ainsi que pour créer du lien via des animations sur la biodiversité.	10 000 €
Oasis	Projet de relance du secteur éducation à l'environnement en novembre 2020.	15 000 €
Réseau pour les Alternatives Forestières	Projet d'organisation de formations d'automne, la préparation et l'organisation des rencontres d'automne et l'appui et l'accompagnement aux développements d'alternatives forestières.	15 000 €
Réseau Tissons la Solidarité	Projet d'ingénierie de la formation numérique.	20 000 €
Singa AURA	Projet de développement pré-incubation pour les nouveaux porteurs de projets, et accompagnement des entrepreneurs post création.	15 000 €
Sol	Projet de développement des actions France, notamment la transmission de savoirs et savoir-faire aux paysan.s.nes de demain.	20 000 €
Super Quinquin	Soutien aux charges exceptionnelles mises en place pour la gestion de la crise sanitaire.	6 000 €

Terre de liens	Projet de déploiement du convertisseur alimentaire, de la plateforme Objectif Terres et du Centre de ressources.	20 000 €
Ugess	Projet de déploiement via des procédures et outils pour assurer sa représentation.	15 000 €
Unis vers l'emploi	Projet de mise aux normes sanitaires et équipements.	15 000 €
	<i>Sous-total : économie sociale et solidaire</i>	<i>363 000 €</i>
<i>Domaine : jeunesse</i>		
EPA AURA	Projet d'engagement des chantiers de la rentrée : ingénierie pédagogique - transformation digitale des outils - amélioration de l'intégration du mentor et de l'enseignant dans les parcours.	15 000 €
EPA Hauts-de-France	Soutien pour assurer l'équilibre budgétaire des budgets de fonctionnement et des projets à mener à la prochaine rentrée scolaire.	15 000 €
Foyers Ruraux 13	Soutien au maintien du poste d'animateur et éviter une rupture de trésorerie durant l'été.	10 000 €
MRJC	Soutien pour réduire le risque de cessation de paiement d'ici la fin d'année.	30 000 €
Osons Ici et Maintenant	Projet de lancement de la première promotion de 12 jeunes au mois d'octobre dans le cadre de l'expérimentation « 100 % Transition ».	10 000 €
	<i>Sous-total : jeunesse</i>	<i>80 000 €</i>
	<i>Sous-total 1 – dépenses de mécénat</i>	<i>443 000 €</i>

Axe 1bis : soutien aux projets « Autonomie par le travail », sur proposition du Comité de sélection des projets (CSP)

ODD 2.4 : assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes

CAE MOSAÏQUE (04)	Développement du déploiement du dispositif d'espaces tests agricoles à l'échelle des intercommunalités.	15 000 €
ECO-LIEU LACOSTE (40)	Création d'un atelier chantier d'insertion sur l'activité de maraîchage biologique	8 000 €
LE BOCAL LOCAL (33)	Création d'une filière de plants de fruits et légumes, support d'un chantier d'insertion	12 000 €
LES POTAGERS DU GARON (69)	Développement de l'activité et réaménagement de l'espace de production et de la zone de marché	10 000 €
TRITICUM (76)	Développement de la première maison des semences paysannes de Normandie	14 650 €

ODD 4.4. : travail décent et entrepreneuriat par l'acquisition de compétences techniques et professionnelles

AFEP (42)	Développement de la section métallerie-peinture au sein de l'école de production	10 500 €
AGENCE DU DON EN NATURE (59)	Création d'un entrepôt école pour la formation in situ dans le cadre de l'insertion professionnelle	10 000 €
LES JARDINS DES GORGES DE L'AVEYRON (81)	Création d'une halle support d'un chantier-formation au sein des jardins	8 450 €

ODD 8.5 : travail décent et plein emploi productif

ADRETS (05)	Création du MOOC "Tremplin Saison" à destination des travailleurs saisonniers dans les territoires de montagne	10 000 €
CAE SUD GUYANE (973)	Création d'une Coopérative d'activité et d'emploi à destination des habitants de communes rurales dans le sud du département de la Guyane	15 000 €
LE COMPTOIR DE SERVICES (65)	Expérimentation « les habitants se mobilisent pour créer leur emploi »	9 000 €
PASSIFLORE (38)	Développement de l'activité de collecte de mobilier à domicile, support d'activité d'un chantier d'insertion	7 000 €

ODD 11.b : accroître le nombre d'établissement humain favorisant l'insertion de tous et l'utilisation rationnelle des ressources

ENTROPIE (38)	Développement du projet d'autoproduction de mobilier bois « construire pour se reconstruire »	15 000 €
----------------------	---	----------

ODD 12.3 : réduction des déchets alimentaires et réduction des pertes de produits alimentaires tout au long de la chaîne de production

LE NOUVEAU CENTENAIRE (93)	Création d'un restaurant d'insertion au sein d'une résidence sociale	15 000 €
ONDAINE AGRO (42)	Développement d'une nouvelle activité de traitement de déchets industriels d'un fabricant de biscotte avec une usine à proximité.	6 700 €
PARTAGE TON FRIGO (57)	Développement de l'activité par la mise en place de l'autonomisation de mise en pot des fruits et légumes invendus	15 000 €
SOLINIORT (79)	Création d'une épicerie sociale et solidaire	15 000 €
TRAJET (44)	Création d'un chantier d'insertion sur l'activité de recyclage et vente d'invendus de pain	15 000 €
VRAC TOULOUSE (31)	Création d'un groupement d'achats de produits de qualité dans les quartiers prioritaires de la ville de Toulouse	14 766 €

ODD 12.5 : réduction de la production de déchets par la prévention, le recyclage, la réutilisation

ARTSKITECH	Création d'une filière de collecte et de réutilisation de skis usagés support d'insertion	14 442 €
CARTON PLEIN (75)	Structuration, développement et essaimage de l'activité	9 000 €
CHAMOIS ENVIRONNEMENT (90)	Développement de l'activité de destruction de papiers confidentiels, support d'un chantier d'insertion	6 650 €

CONSIGN'UP (31)	Création d'une activité de collecte, lavage et revente de bouteilles en verre de format 75 cl	15 000 €
GERS RESSOURCERIE (32)	Mise en place d'une ressourcerie	9 000 €
LA REMISE ENJOUÉE (59)	Création d'un atelier chantier d'insertion sur l'activité de réemploi de jeux et de jouets	10 000 €
LES ATELIERS DE LA BRUYERE (43)	Développement de l'activité de feutre à partir de laine bio locale	10 000 €
SIKLE (67)	Collecte et valorisation de bio sur le secteur de l'Eurométropole de Strasbourg	14 500 €
<i>ODD 14.2 : préservation des écosystèmes marins</i>		
KAZARECYCLE (971)	Création et installation de récifs artificiels pour faciliter le mouillage des bateaux	13 896 €
<i>ODD 15 : préservation de la vie terrestre</i>		
LES JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE (80)	Création d'un chantier d'insertion des Hortillonnages en lien avec les Jardins de la Paix et le Festival International de Jardins Hortillonnages d'Amiens	5 500 €
RESEAU POUR LES ALTERNATIVES FORESTIERES (07)	Mise en place d'une plate-forme facilitant les mises en lien entre les acteurs alternatifs de la forêt et du bois au niveau des territoires.	12 000 €
<i>Sous-total 1bis – dépenses de mécénat</i>		<i>346 054 €</i>